

Valeyres-sous-Rances, le 09 novembre 2020

Au Conseil général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 31/20 : Réaménagement déchetterie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. But

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de Fr. 379'000.00 pour aménager la déchetterie d'un revêtement bitumineux et d'un couvert.

II. Préambule

La Commune dispose actuellement d'une déchetterie bien aménagée et répondant aux normes en vigueur. Cependant, la Municipalité a noté qu'une partie des utilisateurs se plaint du sol en tout-venant qui, par temps de pluie, n'offre pas les avantages d'un sol goudronné.

Afin de répondre à la demande, la Municipalité a étudié le réaménagement de la déchetterie dans le but de rendre plus agréable son utilisation.

III. Description du projet

Après analyse des différentes possibilités de réaménagement du site, la Municipalité a opté pour :

- le goudronnage de toute la surface de la déchetterie, y compris son accès mais sans la partie dévolue au compost, soit 1'615.- m²

- la création d'un collecteur d'eaux claires, soit d'un sac dépotoir équipé d'un coude plongeant permettant de retenir d'éventuels déchets et traces d'hydrocarbures
- la construction d'un couvert de 438 m² sur la partie fermée de la déchetterie. Cette solution permettant de conserver nos bennes, lesquelles ne répondraient pas aux exigences d'un espace non couvert. (Le montant d'un achat de 3 bennes étanches s'élèverait à environ Fr. 28'200.00)
- l'achat d'un bureau-container afin de remplacer l'abri du surveillant qui est actuellement très sommaire.

IV. Coûts

Travaux de génie civil selon devis estimatif de l'avant-projet réalisé par DTP SA

- Installation de chantier et régies	Fr. 10'500.00
- Terrassement et encaissement (épaisseur env. 10 cm)	Fr. 37'000.00
- Pose de pavé de bord (150 m)	Fr. 9'000.00
- Revêtement bitumineux	Fr. 83'500.00
- Fouilles, collecteurs PVC, grilles et caniveau	Fr. 30'000.00
- Etude du projet, dossier d'enquête, appel d'offres et réalisation selon tarif SIA	Fr. 29'800.00
- Divers et imprévus 10%.	Fr. 20'300.00
- TVA 7,7 %	Fr. 16'900.00

Total pour les travaux de génie civil TTC Fr. 237'000.00

Couvert selon devis estimatif de Farmwood

Fourniture et pose TTC	Fr. 103'000.00
Divers et imprévus TTC	Fr. 9'000.00

Fondations et encrages TTC Fr. 20'000.00

Total pour le couvert TTC Fr. 132'000.00

Container-bureau (occasion) TTC Fr. 10'000.00

Montant total TTC Fr. 379'000.00

(Pour option sans couvert : 3 bennes 39,7 m³ avec couvercles Fr. 28'200.00)

V. Incidence

Les coûts de construction, l'entretien, l'exploitation de la déchetterie ainsi que les intérêts et amortissements y afférents sont financés par les taxes selon la LPE (Loi sur la protection de l'environnement). Le nombre d'habitants retenu est 542 habitants et entreprises assujettis à la taxe (2019).

- travaux de génie civil amortis sur 30 ans, intérêt moyen 2%	Fr. 12'640.-/an
- couvert amorti sur 30 ans, intérêt moyen 2%	Fr. 7'040.-/an
- container-bureau amorti sur 10 ans, intérêt moyen 2%	Fr. 1'200.-/an

Le montant annuel de Fr. 20'880.00 sera reporté sur les taxes soit Fr. 38.50/hab

(Option sans couvert : bennes, amorties sur 10 ans, intérêt moyen 2% Fr. 3'384.-/an)

VI. Financement

Le crédit de Fr. 379'000.00 sera couvert par un emprunt qui sera souscrit aux meilleures conditions du moment.

VII. Conclusion

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

- Vu le préavis 31/20 : réaménagement de la déchetterie ;
- Entendu les rapports des commissions désignées pour l'étude de ce projet ;
- Considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- La Municipalité est autorisée à réaménager la déchetterie selon préavis
- La Municipalité est autorisée à contracter un emprunt de Fr. 379'000.00
- La Municipalité est autorisée à reporter les charges annuelles de l'investissement sur les taxes selon le Règlement communal sur la gestion des déchets

DECHARGE

les commissions ad hoc de leur mandat

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 novembre 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



C. Tallichet Blanc



La secrétaire



L. Sanchez

Municipale en charge : Corinne Tallichet Blanc